



L'ECONOMIE CIRCULAIRE EN POITOU-CHARENTES

État des lieux, orientations et programme d'actions

octobre 2015

SOMMAIRE

I. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : ENJEUX, CONCEPT ET CHAMPS D'APPLICATION.....	1
II. LES POLITIQUES DÉPLOYÉES AU NIVEAU EUROPÉEN, NATIONAL ET RÉGIONAL...	2
A. Au niveau européen.....	2
B. Au niveau national.....	3
C. Au niveau régional.....	4
III. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN POITOU-CHARENTES : ÉTAT DES LIEUX.....	5
A. Ressources naturelles et environnement.....	5
1. Les matériaux d'extraction et les sols.....	5
2. La forêt.....	6
3. L'eau.....	7
4. L'environnement : diversité et fragilité.....	8
5. La production et l'utilisation des ressources.....	8
a. Ressources de biomasse.....	8
b. Minerais industriels (métaux.....)	9
c. Combustibles fossiles.....	9
B. Déchets et flux de matière.....	9
1. L'Observatoire Régional des Déchets : 20 ans de collecte et d'analyse de données.....	9
2. Les grands flux de déchets et matières.....	10
a. Déchets ménagers et assimilés : 1 139 000 tonnes par an.....	10
b. Déchets des activités économiques non dangereux (DAE) : 1 150 000	

<i>tonnes par an</i>	11
c. Déchets organiques.....	11
d. Déchets inertes du BTP : 7 200 000 tonnes par an.....	12
e. Déchets dangereux : 99 200 tonnes par an.....	12
3. Les filières de valorisation.....	12
a. Les filières déchets « classiques ».....	12
b. Les filières à « Responsabilité Élargie du Producteur ».....	13
c. Les filières en devenir.....	13
C. Développement économique et filières.....	14
1. Cadrage général (source INSEE).....	14
2. Les filières d'excellence.....	15
3. Une approche des filières « vertes ».....	17
4. Les filières du recyclage.....	18
5. Place prépondérante de l'économie sociale et solidaire dans l'économie circulaire.....	18
6. Les besoins en matière de formation.....	19
D. Acteurs et actions phares (liste non exhaustive).....	21
1. Approvisionnement durable.....	21

2. Eco-conception.....	21
3. Écologie industrielle et territoriale.....	22
4. Consommation responsable.....	23
5. Allongement de la durée d'usage.....	24
6. Recyclage et valorisation des déchets.....	24
IV. Orientations stratégiques.....	26
A. Constats.....	26
B. Axes d'orientations.....	26
1. Axes transversaux.....	27
2. Axes thématiques.....	27
C. Programme d'actions.....	29

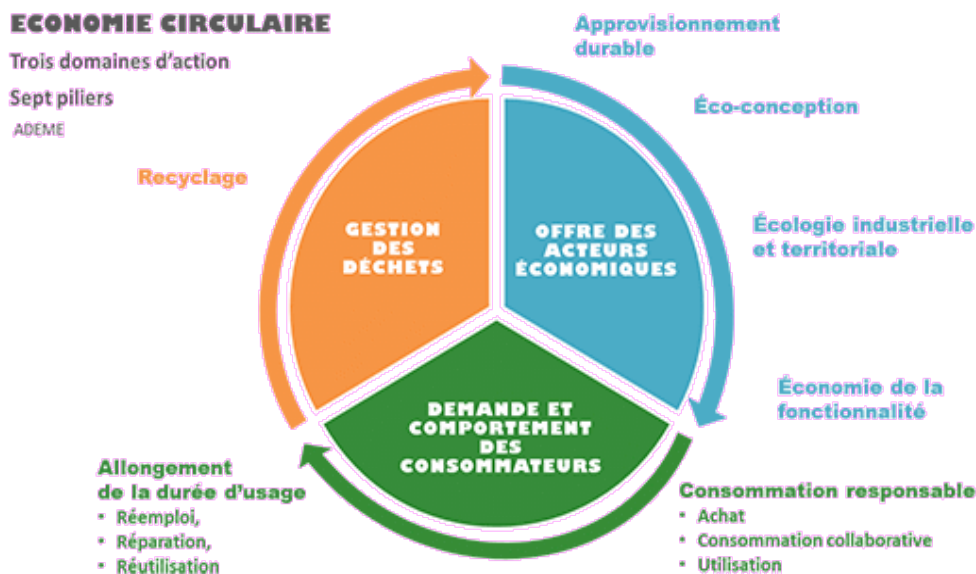
I. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : ENJEUX, CONCEPT ET CHAMPS D'APPLICATION

La prise de conscience des impacts avérés du développement économique lors de ces 150 dernières années a conduit à la nécessité de prendre en considération les impacts planétaires de la production et de la consommation. L'**extraction de ressources** (matériaux de construction, minerais et combustibles fossiles) a doublé à l'échelle mondiale depuis 1980. La **consommation croissante de produits** conduit à des **déséquilibres majeurs** qu'ils soient environnementaux (perte de la biodiversité, transformation des cycles de l'eau, perturbation du cycle de l'azote et du phosphore, changement climatique) ou sociaux (chômage). Face à ces constats, le principe d'économie circulaire prend une place de plus en plus importante depuis une dizaine d'années. Ce **nouveau modèle économique** vise à limiter le gaspillage des ressources et réduire l'impact environnemental, en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits. L'économie circulaire s'oppose au modèle classique d'économie linéaire (extraire-produire-consommer-jeter). Elle doit permettre de réduire l'extraction des ressources en valeur absolue en la découplant de la croissance économique et démographique. Il s'agit de **faire mieux avec moins**. Pour répondre à ces enjeux, l'économie circulaire propose de mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés pour modifier notre modèle économique mondial afin de structurer des stratégies efficaces d'utilisation des ressources et de diminution des impacts environnementaux. L'économie circulaire constitue non seulement une **opportunité d'économies**, mais elle est **source de créativité et d'emplois**. D'après une étude de la Commission Européenne, chaque pourcent de réduction d'utilisation des ressources conduirait à créer entre 100 000 et 200 000 emplois dans l'Union Européenne. Ainsi, l'étude estime que les quantités de ressources utilisées en Europe pourraient diminuer de 17 % et créer ainsi entre 1,4 et 2,8 millions d'emplois, ce qui extrapolé au niveau national représenterait entre 200 000 et 400 000 emplois.

L'économie circulaire n'a pas encore de définition normalisée. Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, dans son titre IV, prévoit une définition de l'économie circulaire. Cette définition s'appuie sur l'approche de l'ADEME. Selon l'agence, l'économie circulaire peut se définir comme un « **système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus** ».

L'économie circulaire s'appuie sur **7 piliers** composant **3 domaines d'actions** :

- ✓ **production et offre de biens et services** : ce champ englobe l'approvisionnement durable en ressources (qu'elles soient renouvelables ou non renouvelables), l'écoconception des biens et services, l'écologie industrielle et territoriale et la mise en œuvre de l'économie de la fonctionnalité (vendre l'usage d'un produit plutôt que le produit lui-même) ;
- ✓ **consommation - demande et comportement** : ce champ inclut l'achat responsable, la bonne utilisation des produits et le recours au réemploi et à la réparation ;
- ✓ **gestion des déchets** : bien que la production et la consommation responsable soient de nature à limiter la production des déchets dans le cadre de la politique de prévention, la gestion des déchets restants doit favoriser le recyclage et, si besoin, la valorisation énergétique. L'énergie fatale non consommée est aussi à considérer.



Source : ADEME

II. LES POLITIQUES DÉPLOYÉES AU NIVEAU EUROPÉEN, NATIONAL ET RÉGIONAL

A. Au niveau européen

Depuis plusieurs années, la Commission Européenne s'efforce de promouvoir une « **utilisation durable et efficace des ressources** ». Après deux communications sur ce thème, en 2005 puis en 2011, une troisième communication intitulée « **Vers une économie circulaire : programme zéro déchet pour l'Europe** » a été publiée en juillet 2014.

L'objectif des orientations proposées dans cette communication est de passer « à une économie plus circulaire, élément essentiel de l'initiative sur l'utilisation efficace des ressources établie dans le cadre de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive ».

La Commission Européenne souhaite, en 2015, légiférer en faveur d'un paquet ambitieux sur l'économie circulaire en révisant notamment la législation sur les déchets.

B. Au niveau national

La **Conférence Environnementale** des 20 et 21 septembre 2013 et la conférence de mise en œuvre du 16 décembre 2013 organisées par le gouvernement français ont conclu à l'intérêt et à l'importance de l'élaboration de stratégies régionales d'économie circulaire en France.

La France s'est donnée de nouveaux objectifs en matière de développement durable. La **stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020** (qui succède à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013) compte 9 axes transversaux parmi lesquels l'un fixe des engagements en matière d'économie circulaire et sobre en carbone :

- **réorienter les modèles** de production, d'échange et de consommation ;
- rendre notre **économie moins dépendante des ressources non renouvelables** ;
- mettre en place une **nouvelle politique industrielle et agricole** plus économe en ressources et s'appuyant sur **l'innovation** ;
- mobiliser les **territoires** et favoriser les **initiatives locales**.

Par ailleurs, le **projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte** consacre son Titre IV à la lutte contre les gaspillages et à la promotion de l'économie circulaire. Le Conseil National des Déchets, organe consultatif du MEDDE, a proposé de fixer des objectifs ambitieux à l'horizon 2020 et 2025 :

- réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020,
- valorisation de 55 % des déchets non dangereux en 2020 et 60 % en 2025, avec notamment la généralisation de la collecte séparative des biodéchets,
- valorisation de 70 % des déchets du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020,
- réduction de 50 % à l'horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge,
- stabilisation de la production de déchets issus des activités économiques et du BTP d'ici 2020.

Il est à noter que la gestion de proximité de la matière organique des déchets (par retour au sol, compostage ou méthanisation) et celle des matériaux de construction et des déchets liés au secteur du BTP figurent parmi les chantiers les plus prometteurs d'une économie circulaire à l'échelle locale.

C. Au niveau régional

La Région Poitou-Charentes a fait de **l'excellence environnementale**, une de ses priorités. Aussi, la collectivité a soutenu et accompagné, dès 2004, les initiatives et démarches liées au développement de l'économie circulaire, notamment en s'appuyant sur le **Fonds Régional d'Excellence Environnementale**, fonds commun entre l'ADEME et la Région. Des aides sont apportées aux acteurs régionaux pour l'aide à la décision, l'accompagnement de démarches, les investissements et la formation dans les domaines de **l'éco-conception, la réparation, les achats responsables, l'économie de la fonctionnalité, les déchets et nouvelles filières de valorisation, l'écologie industrielle et territoriale.**

La Région Poitou-Charentes soutient également au travers de **politiques économiques plus transversales**, notamment le plan compétitivité qui accompagne les investissements liés à la transition énergétique ainsi que la démarche « Usine du futur », les démarches liées à la **transition énergétique et à la gestion des ressources.**

L'économie circulaire est un axe prépondérant inscrit dans le **contrat de plan État Région 2015-2020** qui lui consacre 7,2 M€ côté État (ADEME) et 10 M€ côté Région.

L'économie circulaire se retrouve également dans les plans d'actions des **démarches Agenda 21** des collectivités territoriales. L'État assure un accompagnement, technique et financier de ces projets territoriaux de développement durable afin de développer ce type de démarche.

Qu'est ce qu'un Agenda 21 ?

Le programme Agenda 21 a été lancé lors du sommet de la terre, à Rio, en 1992, avec pour objectif l'élaboration d'un plan d'action pour le 21ème siècle. L'Agenda 21 local est un projet de développement durable pour un territoire. C'est une démarche globale, volontaire, initiée par une collectivité locale, conduite avec la population et les acteurs locaux, avec l'ambition collective de faire du développement durable le nouveau modèle de développement du territoire. L'Agenda 21 est à la fois un diagnostic partagé, une stratégie et un plan d'actions. En Poitou-Charentes, une trentaine de collectivités ont un Agenda 21. Leurs programmes d'actions investissent largement les sujets de l'économie circulaire.

Créé en 2004 par la Région Poitou-Charentes, le **Pôle des Éco-industries** est l'outil de développement des éco-activités et des éco-industries en Poitou-Charentes, qui rassemble aujourd'hui plus de 1 280 adhérents régionaux, industriels, chercheurs, formateurs et organismes publics impliqués. Le Pôle des Éco-industries est engagé depuis 2005 dans une dynamique d'économie circulaire en ayant accompagné de nombreux projets collectifs et individuels. Il constitue l'**expert régional** en la matière. Le Pôle des Éco-industries est reconnu comme centre d'expertise au niveau national pour avoir développé 3 initiatives majeures référencées dans le guide du CATEI (Comité d'Animation Territoire durable et Écologie Industrielle) constitué sous l'égide du Commissariat général du développement durable. Le Pôle est également le seul acteur régional membre de l'Institut de l'économie circulaire, entité de référence au niveau national et centre régional relais du Pôle éco-conception et Management du cycle de vie, pôle de référence nationale.

III. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN POITOU-CHARENTES : ÉTAT DES LIEUX

L'état des lieux de l'économie circulaire en Poitou-Charentes a été élaboré en s'appuyant sur les recommandations du « **Guide méthodologique de développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France** », publié par l'ARF et l'ADEME en octobre 2014. Celui-ci est donc articulé autour de 4 entrées thématiques :

- ressources naturelles et environnement,
- déchets et flux de matières,
- développement économique et filières,
- acteurs et actions phares.

A. Ressources naturelles et environnement

1. Les matériaux d'extraction et les sols

Le territoire régional résulte de la formation de deux massifs hercyniens qui affleurent au nord-ouest (massif armoricain) et au sud-est (massif central) et de deux bassins sédimentaires mésozoïques au sud-ouest (bassin aquitain) et au nord-est (bassin parisien). Ces quatre ensembles géologiques sont liés entre eux par le seuil du Poitou, haut fond apparu au début du mésozoïque et qui constitue la ligne de partage des eaux entre le bassin de la Loire et le bassin de la Charente.

Les matériaux géologiques qui composent ces ensembles sont donc variés. Les massifs anciens sont constitués principalement de granites et de schistes. Les bassins sont, quant à eux, remplis de dépôts sédimentaires d'origine marine et d'épaisseur variable (entre 400 m et 2000 m) : calcaires, marnes, argiles. Ces bassins sont partiellement recouverts de dépôts continentaux : argiles et marnes lacustres, limons, sables...

De par cette **grande variété de roches**, la région Poitou-Charentes fournit d'**importantes quantités de matériaux de carrières**. *Les schémas départementaux des carrières datent de plusieurs années. Ils n'ont pas été actualisés, mais seront remplacés par un schéma régional des carrières.*

L'**activité de construction** (Travaux publics et Bâtiment) repose en grande partie sur l'exploitation de granulats, petits morceaux de roches d'une taille inférieure à 125 mm, obtenus soit en exploitant directement des roches meubles (sable, graviers), soit par concassage de roches massives (granite, basalte ou calcaire), soit par recyclage de matériaux (concassage de bétons de démolition ou d'enrobés bitumineux, laitiers de hauts fourneaux, mâchefers ...). Ils sont destinés à réaliser des ouvrages de travaux publics, de génie civil et de bâtiment, et peuvent être utilisés directement (ballast des voies de chemin de fer, remblais) ou en les solidarissant avec un liant (ciment pour le béton, bitume pour les enrobés) (source SOeS).

La **production de granulats** est significative en Poitou-Charentes : elle est estimée à 22,3 millions de tonnes en 2011 (Source SOeS), soit 6% de la production nationale. Le département des Deux-Sèvres représente le 7^{ème} département en terme de production annuelle. A titre de comparaison, l'AREC estime les besoins de granulats pour la consommation régionale (construction bâtiments, routes...) à 12,3 millions de tonnes par an.

Les **sols** développés sur ces matériaux sont également **de nature variée** :

- terres et groies de champagne, sols argileux à argilo-limoneux plus ou moins calcaires ;
- tuffeaux, sols calci-magnésiques sur plateaux de craie ;
- sols limono-argileux à limono-sableux sur granites et schistes ;
- sols des marais et dunes littorales plus ou moins salés ;
- terres rouges à châtaigniers ;
- terres de brandes ;
- terres de doucins et landes de la bordure aquitaine argilo-calcaires ;
- sols alluviaux.

Fabrication de Briques de Terre Compressée

L'Atelier d'Insertion du Pays Mellois fabrique des briques à partir de l'extraction de terres issues de terrassement, voirie et de chantiers locaux. La Brique de Terre Compressée (B.T.C) est un bloc de terre compacté dans une presse. C'est une approche quasi industrielle de l'adobe, dans la mesure où il y a une standardisation du modèle fabriqué et un accroissement de la productivité liée à l'utilisation de machines. La matière utilisée est la terre rouge à châtaigniers locale, terre sablo-argileuse qui est additionnée de chaux lors de la fabrication.

2. La forêt

En dehors de son rôle climatique et écologique, la forêt constitue une ressource économique en fournissant du bois pour la construction de maisons, la fabrication de meubles..., l'industrie papetière, la fabrication de panneaux de particules, mais aussi pour la production d'énergie. Le Poitou-Charentes est une petite région forestière, le taux de boisement y est de 14,7 % (près de 30 % au niveau national). Cela représente environ 380 000 hectares de forêts dont 9 % sont domaniales et comprennent les 18 grands massifs régionaux (Moulière, Chizé, La Braconne, La Coubre, etc.) et 91 % sont privées et extrêmement morcelées.

Les forêts de Poitou-Charentes sont essentiellement feuillues, avec le chêne pour essence dominante. Dans les Deux-Sèvres, le châtaignier est de grande importance, tandis que dans le Sud Charente et en Charente Maritime, le pin maritime est l'espèce la plus répandue. Les peupliers font également l'objet d'une production essentielle pour la région.

La mission d'observation de la biomasse (AREC et experts régionaux, voir IV.2.2.) estime le gisement mobilisable de bois en région à près de 2,8 millions de m³ par an, dont 25 % sont mobilisables pour le bois d'œuvre et 75 % pour le bois industrie-bois énergie.

Le bois actuellement récolté en Poitou-Charentes, qui représente 0,7 millions de m³ par an (source DRAAF-SRISE PC 2013), est destiné :

- pour un quart à la production d'énergie,
- pour un peu moins de la moitié au bois d'œuvre avec trois essences principales, le peuplier, le chêne et le pin maritime,
- et presque un tiers à l'industrie de trituration.

En intégrant le bois bûche, la récolte annuelle estimée passe alors à plus de 2 millions de m³, le bois énergie en représentant plus de 75 %.

L'abattage des arbres génère des rémanents qui sont la plupart du temps laissés sur place, sauf s'il y a replantation.

La surface boisée en Poitou-Charentes est en constante augmentation et fournit des co-produits surtout destinés au bois énergie.

Stabilisation des dunes

Les branchages récupérés lors des coupes d'entretien de la forêt rétaise sont utilisés pour piéger le sable. Placés sur les dunes, ils limitent les déplacements du sable avec le vent. Ils participent ainsi à la lutte contre l'érosion dunaire. « Les sapins de Noël font aussi très bien l'affaire, et cela permet d'être utile deux fois à l'île : une fois pour fêter Noël, une fois pour protéger les dunes ». (ONF de l'île de Ré)

3. L'eau

La région Poitou-Charentes, de par sa situation et la diversité de son sol et de son sous-sol, possède sur son territoire une grande variété de ressources en eau : littorales, souterraines, superficielles, zones humides ... Ces ressources sont relativement abondantes mais fortement sollicitées par les différents usagers. Les volumes d'eau prélevés en Poitou-Charentes concernent essentiellement les besoins agricoles, domestiques et énergétiques, tandis que la part des besoins industriels est très nettement inférieure. Le secteur agricole, à lui seul, en prélève 48 % pour l'irrigation des cultures. L'ensemble des prélèvements est majoritairement effectué en eaux souterraines en Poitou-Charentes (52 %). Ce chiffre s'élève seulement à 22 % pour la France. La disponibilité de la ressource est directement affectée par l'usage agricole. La demande intervient au moment où la ressource est à son plus bas niveau, et s'étale sur une période de plus en plus longue entre avril et septembre. Il faut y ajouter une augmentation accrue de la demande en eau potable en raison des flux touristiques à cette même période.

Quant aux eaux marines littorales, elles sont conditionnées par les apports hydriques continentaux. La pêche et la conchyliculture dépendent de l'abondance et de la qualité de ces eaux. En période estivale, ces activités aquacoles sont, de façon récurrente, menacées par les prélèvements agricoles nécessaires à l'irrigation.

Soutien aux investissements matériels d'aménagement, d'équipement et de stockage des eaux de récupération

La Région Poitou-Charentes s'est engagée à contribuer à une meilleure gestion des ressources naturelles notamment celle de la ressource en eau. Les exploitants agricoles peuvent bénéficier d'un soutien à la mise en place de systèmes de récupération des eaux de pluie ou de réutilisation de l'eau en respectant les contraintes sanitaires des exploitations.

4. L'environnement : diversité et fragilité

La région possède une grande variété de milieux naturels ou semi-naturels : marais, forêts, bocages, plaines céréalières, pelouses sèches. Ces habitats fragiles ont subi, depuis les années cinquante, de multiples pressions d'origine humaine, contribuant à l'amenuisement et au morcellement de leur superficie. Tous les habitats sont concernés, et particulièrement les bocages et les zones humides qui ont fortement régressé suite au changement des pratiques agricoles. Parallèlement, l'urbanisation et le développement des réseaux de transport participent à la destruction de l'ensemble des surfaces naturelles et agricoles. La richesse floristique et faunistique de la région est à l'image de la diversité des milieux. La destruction et le morcellement des habitats naturels sont en majeure partie responsables de la diminution de celle-ci. L'exploitation de certaines espèces (pêche intensive, braconnage) explique aussi leur disparition. La biodiversité aquatique est, quant à elle, très affectée par les pollutions.

On assiste donc à une perte importante de biodiversité.

Trame Verte et Bleue (TVB)

La constitution d'une Trame verte et bleue nationale, engagement n°73 du Grenelle, constitue l'une des mesures phares de l'approche globale de "réseau écologique européen" pour contrecarrer le déclin de la biodiversité, y compris ordinaire. La TVB est constituée de continuités écologiques terrestres et aquatiques composées de "réservoirs de biodiversité", de "corridors écologiques" et de cours d'eau et canaux, et est intégrée dans des programmes territoriaux (SCOT, PLU, plans d'actions biodiversité). En Poitou-Charentes, plus de 80 communes ont répondu à l'appel à candidature TVB lancé fin 2014 par la Région pour une mise en œuvre d'actions dès le printemps 2015.

5. La production et l'utilisation des ressources

a. Ressources de biomasse

Les ressources de biomasse issues des activités de foresterie, agriculture et pêche, représentent près de 10 millions de tonnes produites en région pour une consommation régionale estimée à 6,6 millions de tonnes.

Elles se répartissent en :

- 79 % de ressources agricoles : *la surface agricole Poitou-Charentes représente 6,4% de la surface nationale et est caractérisée par des productions de céréales oléagineuses et protéagineuses ;*
- 20 % de ressources forestières ;
- 1 % de produits de la pêche : *la production conchylicole picto-charentaise représente 31 % de la production nationale, avec notamment 50 % de la production nationale d'huîtres creuses et 25 % des ventes nationales en criées de sèches et calmars.*

b. Minerais industriels (métaux...)

Il n'y a pas de production régionale (aucune activité minière de fer, cuivre, nickel, aluminium, bauxite, plomb, ...), mais la consommation de métaux est estimée à près de 528 000 tonnes en région par an. Près de 180 000 tonnes de métaux collectés sont destinés au recyclage.

c. Combustibles fossiles

Il n'y a pas de production régionale (aucun forage) mais une consommation énergétique estimée à près de 3 348 000 tep (tonnes équivalent pétrole) en région par an.

B. Déchets et flux de matière

1. L'Observatoire Régional des Déchets : 20 ans de collecte et d'analyse de données

L'**Observatoire Régional des Déchets**, créé en 1995, est l'instance qui accompagne les politiques des acteurs régionaux en matière de gestion des déchets. Il fait partie des observatoires animés par l'AREC, l'Agence Régionale d'évaluation Environnement Climat.

Depuis sa création, l'Observatoire fournit, tous les ans, des données exhaustives sur **l'état de la gestion des déchets ménagers et assimilés** sur l'ensemble du territoire régional et ce, pour chaque département. Ces informations sont portées prioritairement à connaissance des élus et techniciens des collectivités pour suivre l'évolution de la gestion des déchets sur leur territoire et la mettre en perspective de leurs orientations et objectifs stratégiques.

Depuis 2013, l'Observatoire effectue un travail sur **les déchets des activités économiques non dangereux, ainsi que sur les déchets du BTP**, suite à l'évolution réglementaire instaurée par la loi « Grenelle 2 », à savoir, une planification départementale des déchets ménagers et assimilés, dont le périmètre a été étendu à l'ensemble des déchets non dangereux et l'élaboration d'un plan spécifique aux déchets du BTP.

Projet de loi NOTRe et observation

Le projet de loi NOTRe sur la nouvelle organisation territoriale de la République prévoit, dans son article 5, une planification régionale unique de prévention et de gestion des déchets élaborée sous la responsabilité des Régions. Un plan régional de prévention et de gestion des déchets remplacera les actuels plans départementaux des déchets non dangereux, des déchets du BTP ainsi que le plan régional des déchets dangereux. Dans un souci d'harmonisation et de mutualisation des travaux menés, la question de l'opportunité d'élargir les champs d'investigation de l'AREC aux déchets dangereux devra être posée.

L'AREC héberge également la **mission d'observation régionale de la biomasse** depuis 2009. Elle a été mise en place afin de répondre aux enjeux suivants :

- créer un réseau de partenaires afin de partager et d'améliorer la connaissance sur les ressources disponibles, les gisements mobilisables et les usages potentiels de l'ensemble des ressources de biomasse en région, issues de l'agriculture (comprenant les substances végétales et animales), de la sylviculture et des industries connexes, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et municipaux ;
- évaluer les actions en faveur d'une mobilisation supplémentaire de biomasse ;
- permettre l'aide à la décision des maîtres d'ouvrage potentiels d'installations de valorisation ;
- limiter les conflits d'usage.

La caractérisation des ressources distingue le gisement disponible, existant, des ressources mobilisées actuellement et des ressources mobilisables.

La production régionale de biomasse est estimée à près de 10 millions de tonnes par an dont 80 % provient de l'agriculture. La consommation est, quant à elle, estimée à 7 millions de tonnes.

2. Les grands flux de déchets et matières

a. Déchets ménagers et assimilés¹ : 1 139 000 tonnes par an

Le travail d'enquête annuelle que mène l'AREC permet d'avoir une vision exhaustive de la production des déchets ménagers et assimilés (DMA) tant au niveau quantitatif, qualitatif que territorial. Avec un peu plus d'un million de tonnes de DMA produits en 2013, la région affiche une production (hors gravats) de 545 kg par habitant et par an, soit 7,6 % de moins que la moyenne nationale (590 kg/hab/an). Le taux de recyclage (matière et organique) de 51,5 % est nettement supérieur au taux national qui est de 39 %.

Les Programmes Locaux de Prévention : des actions pour la réduction des quantités et la consommation responsable

Initiés en 2009, les Programmes Locaux de Prévention déchets (PLP) comptent, en 2014, 16 territoires, soit 77 % de la population régionale. Les actions diverses mises en œuvre (lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion de proximité de bio-déchets, réparation-réemploi, éco-consommation Grand Public, stop pub, changes lavables,...) sont majoritairement orientées vers la prévention de déchets des ménages et, de façon plus modeste vers les déchets des activités économiques, déchets dangereux et déchets inertes. Les résultats obtenus sont encourageants avec, par exemple, une production d'ordures ménagères résiduelles inférieure à 32 kg/hab/an (moyenne 2013), soit 12,6 %, de la production des territoires qui ne sont pas engagés dans de telles démarches.

1 . Déchets des activités économiques collectés et traités dans les mêmes conditions que les déchets ménagers

b. Déchets des activités économiques non dangereux (DAE) : 1 150 000 tonnes par an

La connaissance de la production de DAE est à consolider et à préciser. L'AREC a réalisé une première estimation des DAE à partir d'un outil développé en région Midi-Pyrénées par l'ORDIMIP (Observatoire Régional des Déchets Industriels de Midi-Pyrénées), la CCI de Toulouse et la CMA de Haute-Garonne. Cet outil permet, à partir des données d'effectifs salariés, de faire des estimations de déchets produits par type d'activités (regroupement de code NAF en 40 grandes catégories). D'autres sources de données restent à exploiter : les diagnostics de flux de déchets et de matières réalisés dans le cadre des démarches d'écologie industrielle et territoriale, des opérations « PACTE Prévention Déchets », « -10% de déchets en entreprise, c'est possible »...

Le Pôle des Eco-Industries a développé, par ailleurs, une base de données DAE à partir de l'ensemble des données recensées dans les démarches régionales d'écologie industrielle, opérations collectives accompagnées (ex : PACTE) ou collectées dans les différents pré-diagnostics réalisés. Les déchets de plus de 150 structures régionales y sont recensés et caractérisés. Il y a nécessité d'y inclure l'ensemble des données collectées par les acteurs régionaux (-10%, etc.).

Potentiel économique autour de déchets plastiques

Une évaluation régionale des gisements de déchets plastiques, sous maîtrise d'ouvrage du Pôle des Eco-Industries, vient d'être finalisée. L'étude a pour objectif de déterminer le gisement mobilisable (actuellement mis en installation de stockage ou en usine d'incinération) et d'identifier des voies potentielles de valorisation pour un développement local d'unité(s) industrielle(s) de granulation et/ou de fabrication de produits. Cette étude livre de précieuses informations sur les quantités et les qualités des déchets produits, les producteurs, les filières de traitement et de valorisation actuelles.

c. Déchets organiques

Les données sur la production de déchets organiques sont établies sur la base d'estimations par l'observatoire de la biomasse. Elles sont issues de ratios appliqués sur les données de la statistique régionale agricole (AGRESTE). Les données concernent les gisements de bois, les déchets agricoles organiques (déjections et résidus de culture), les déchets des industries agro-alimentaires et les déchets verts des ménages et des collectivités.

Gisement global des déchets organiques

Une étude vient d'être lancée par l'AREC pour déterminer l'ensemble du gisement régional de déchets organiques : déchets des IAA, boues, déjections animales, résidus de culture, déchets des commerces (grande distribution, commerce de proximité...), déchets de la restauration collective, déchets verts des ménages et des collectivités. Les données seront disponibles fin 2015.

d. Déchets inertes du BTP : 7 200 000 tonnes par an

La production des déchets inertes du BTP a été estimée par l'AREC pour l'année 2013 à 7,2 millions de tonnes, dont 90 % par les activités des travaux publics. Les trois quarts de ces déchets inertes sont constitués de terres et cailloux (non pollués). Cette estimation, revue tous les ans, est basée sur les caractéristiques des entreprises régionales du BTP croisées avec les ratios de production de déchets issus d'une étude nationale du SOeS. Une caractérisation plus fine de la production de déchets du BTP nécessiterait un travail d'enquête auprès des entreprises du BTP.

e. Déchets dangereux : 99 200 tonnes par an

Les données sur les déchets dangereux et leur gestion ont été collectées et analysées dans le cadre de l'élaboration du PRREDD (Plan Régional de Réduction et d'Élimination des Déchets Dangereux). Celui-ci a été adopté en octobre 2012, l'année de référence de l'état des lieux étant 2008. Deux types de flux produits y sont identifiés :

- le flux « non diffus » qui représente la production des établissements soumis à la déclaration annuelle des émissions et des transferts de polluants et de déchets (base GEREP) ; ce flux est précis puisqu'il émane des tonnages déclarés produits ;
- le flux « diffus » qui regroupe les déchets produits en petite quantité issus d'activités diverses telles que les activités commerciales et artisanales, les activités portuaires, l'agriculture, le démantèlement des équipements électriques et électroniques, les activités de soins à risques infectieux ... ou bien encore les déchets produits par les ménages. Les flux ont été estimés à partir de ratios.

Suivi du Plan Régional de Réduction et d'Élimination des Déchets Dangereux

La Région Poitou-Charentes, en tant qu'autorité compétente pour l'élaboration et le suivi du Plan Régional de Réduction et d'Élimination des Déchets Dangereux, doit se doter d'un outil d'observation afin d'assurer la veille et la mise à jour des éléments contextuels de la gestion des déchets dangereux pour un suivi efficace de la mise en œuvre des actions du Plan.

3. Les filières de valorisation

a. Les filières déchets « classiques »

La région Poitou-Charentes dispose d'une offre adaptée de prestations en matière de collecte des déchets ménagers et des entreprises à des fins, soit de traitement, soit de valorisation. Une liste (non exhaustive) des professionnels est disponible sur le site Internet de l'AREC. En France, les filières traditionnelles de recyclage ou de valorisation des déchets non dangereux (métaux, papiers cartons, plastiques, déchets de bois, verre) consomment des déchets provenant de marchés nationaux et européens. La France échange principalement avec les pays voisins. Parmi ces filières, en Poitou-Charentes on compte, notamment :

- les Fonderie du Poitou Fonte et Fonderie du Poitou Alu (Ingrandes Sur Vienne, 86),
- la papeterie Saint-Michel du groupe Thiollet (Saint Michel, 16) et la cartonnerie de la Boëme (La Couronne, 16),
- Périplast (Périgny, 17) qui recycle le PVC pour fabriquer des tubes et profilés,
- PoitouPSE (Payré, 86) qui recycle le polystyrène expansé,
- Polyrex (Mauléon, 79) qui recycle les chutes PVC des menuiseries industrielles,

- la verrerie Saint-Gobain Emballages (Châteaubernard, 16),
- une dizaine de récupérateurs réparateurs de palettes bois.

Les sites de valorisation de déchets organiques en région sont représentés par une quarantaine de plate-formes de compostage et 9 unités de méthanisation. En matière de méthanisation, le Plan régional de développement de la méthanisation, adopté le 27 mars 2015, prévoit la réalisation de 80 à 100 unités d'ici 2020.

Les déchets inertes sont valorisés en région à l'issue de concassage et/ou d'autres opérations de traitement et d'enrobage (37 plate formes de recyclage + unités mobiles) pour le remblaiement de carrières, et des opérations d'aménagement, de comblement ou de rehaussement.

b. Les filières à « Responsabilité Élargie du Producteur »

Les filières de valorisation de déchets à responsabilité élargie du producteur (filières REP) ont permis l'installation d'ateliers où les déchets sont désassemblés pour une séparation de leurs composants avant valorisation dans différentes unités nationales et européennes. C'est le cas des déchets d'équipements électriques et électroniques pour lesquels on dénombre 2 ateliers par département. Concernant les déchets d'ameublement, la filière étant plus récente, on ne compte qu'un seul atelier en Poitou-Charentes.

Les filières REP permettent également de pérenniser certaines activités anciennes telles que la valorisation des déchets textiles. La filière s'appuie sur la collecte traditionnelle des organismes tels qu'Emmaüs, Le Secours Catholique, La Croix Rouge, Le Relais... ainsi que sur des ateliers de tri et de valorisation. La région compte 4 ateliers de tri et 2 entreprises de recyclage.

Une unité de recyclage des lampes en Poitou-Charentes

Rhodia Opérations du groupe Solvay (La Rochelle, 17) recycle les terres rares contenues dans les lampes basse consommation.

c. Les filières en devenir

Les **menuiseries industrielles**, une fois démontées pour être remplacées, finissent majoritairement en installation de stockage. Partant de ce constat, des entreprises de fabrication situées dans le nord des Deux-Sèvres, accompagnées par SISTer, ont engagé une réflexion pour organiser une filière de collecte et de valorisation sur l'ouest de la France (Poitou-Charentes et Pays de La Loire). L'esprit de la filière est de valoriser la matière des différents éléments des menuiseries. Celles-ci sont démontées, le bois est ensuite retravaillé pour être utilisé pour la fabrication de meubles, le verre est broyé pour une utilisation en verre technique, les ferrures font l'objet d'un tri pour être revendues telles quelles ou à une entreprise de récupération de ferrailles. Les entreprises se sont associées aux Ateliers du Bocage pour l'activité de démantèlement.

La déconstruction des **bateaux hors d'usage**, tout comme celle des **mobile-homes**, devrait se développer notamment sur le littoral charentais. La problématique de ces nouvelles filières concerne la valorisation des matériaux composites qui constituent la majorité des pièces d'un bateau ou d'un mobile-home. Le CRITT Matériaux, situé à Rochefort, étudie, depuis 2007, différentes solutions pour une valorisation matière de ces composites.

Nextalim : des insectes pour les biodéchets

Nextalim, créée en janvier 2014, développe une unité de valorisation de biodéchets en utilisant des insectes saprophages. Dans des bioréacteurs, des larves de Black Soldier Fly vont extraire les nutriments présents dans les déchets organiques et les métaboliser en protéines, graisses et autres coproduits. Nextalim apporte une solution tout à fait innovante pour valoriser les déchets organiques issus de la restauration et ou de la grande distribution.

C. Développement économique et filières

1. Cadrage général (source INSEE)

Au 1^{er} janvier 2013, le Poitou-Charentes compte 1 792 200 habitants, soit 2,7 % de la population nationale et enregistre une croissance démographique, portée par les grandes villes et surtout par le littoral qui s'explique par un solde migratoire positif plaçant le Poitou-Charentes au-dessus de la moyenne nationale.

En 2012, le produit intérieur brut (PIB) régional s'établit à 45 milliards d'euros, soit 2,2 % du PIB national. La valeur ajoutée produite par l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire reste importante.

En 2012, le Poitou-Charentes affiche une croissance élevée des exportations relativement au niveau national.

En 2011, 82 300 entreprises du secteur marchand (hors agriculture) sont implantées en Poitou-Charentes et emploient 314 800 salariés (hors intérimaires). 79 400 sont des unités légales indépendantes et 2 900 sont des entreprises englobant plusieurs unités légales, dont 360 sont sous contrôle étranger. Le nombre d'entreprises et les effectifs salariés sont assez stables, en légère augmentation sur un an. Les effectifs progressent surtout dans les petites et moyennes entreprises (PME) et les grandes entreprises (GE) (respectivement +2 300 et +2 100 salariés). Cette évolution s'explique pour 71 % par la montée de microentreprises vers des PME d'une part et par l'augmentation du nombre d'implantations des grandes entreprises en Poitou-Charentes d'autre part.

Le marché de l'emploi reste marqué par la crise économique et financière de 2008-2009. Le chômage s'aggrave en 2012 et la situation peine à s'améliorer début 2014. Au 1^{er} trimestre 2014, le taux de chômage régional atteint 9,2 % mais reste légèrement inférieur au taux national.

2. Les filières d'excellence

L'économie régionale concentre une part importante du savoir-faire et de l'emploi national sur 3 secteurs, qui emploient plus de 80 000 salariés.

L'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture (notamment la conchyliculture) et la pêche occupent 70 % du territoire contre 50 % en moyenne nationale. Ainsi, les agriculteurs représentaient 5,3 % des emplois en région contre 2,5 % au niveau national en 2012 (2^{ème} région française). Les **entreprises agroalimentaires** constituent le premier secteur industriel régional en termes d'emplois salariés (19 % des effectifs industriels), de valeur ajoutée et d'exportations.

L'industrie reste un secteur majeur pour le dynamisme économique de la région et se caractérise par un tissu dense de TPE/PME. On note également l'importance de la sous-traitance, ce qui expose la région aux délocalisations. Poitou-Charentes dispose encore d'une solide infrastructure industrielle tournée vers les biens d'équipements.

L'économie sociale et solidaire constitue enfin un secteur essentiel en région, qui concentre 13,1 % des emplois régionaux avec 7 000 établissements et 72 350 salariés, notamment grâce à la présence des grandes mutuelles d'assurance à Niort.

La Région a adopté une stratégie de filières volontaristes pour accompagner la compétitivité des entreprises. Les secteurs identifiés ont été des secteurs qui représentent des enjeux majeurs en termes d'emplois, d'innovation, de perspectives de marchés à l'international.

Le domaine des transports et de l'éco-mobilité est représenté par le nautisme (400 entreprises et 4 000 emplois), le ferroviaire avec Alstom, l'aéronautique (3 % des effectifs du secteur aéronautique français, soit 9 369 emplois et un regroupement d'entreprises (Aeroteam) et l'automobile (4 580 emplois directs et 25 000 emplois indirects).

L'industrie des TIC, de l'image et du graphisme représente 13 600 emplois salariés et 1 700 entreprises et coopère étroitement avec la filière emballage (environ 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires réalisé avec le secteur du packaging en 2008). La structuration en filière se concrétise à travers les deux grappes d'entreprises que sont le réSeau des Professionnels du Numérique (SPN), spécialisé dans le développement du numérique, et 16 000 Images qui regroupe des savoir-faire du monde de l'image.

L'agroalimentaire est le premier employeur industriel en Poitou-Charentes, fort de 2 392 établissements et 17 000 salariés qui représentent 3,1 % du secteur au niveau national. La filière représente 36 % des exportations de la région en 2012.

Le domaine de l'emballage compte 11 000 emplois en région, soit près de 2,8 % de l'emploi salarié total du Poitou-Charentes. La grappe d'entreprises Atlanpack regroupe 422 sociétés spécialisées dans le packaging.

La filière bois est animée par le cluster Futurobois. Elle représente 11 678 emplois en région (travail du bois, industrie du papier et imprimerie) et est fortement liée au secteur de l'ameublement, mais également à celui de l'emballage.

Les éco-industries adhèrent au Pôle des Éco-industries qui regroupe 1 280 entreprises spécialisées dans plusieurs domaines (déchets, gestion de l'eau, sols ou encore énergie). Les activités du pôle s'articulent avec les autres filières de la région dans la minimisation de leur impact sur l'environnement, dont l'éco-habitat (cluster Éco-habitat) et la chimie verte (Institut de la chimie verte).

Le tourisme en Poitou-Charentes fait de la région la 9^{ème} destination touristique française en termes de nuitées, avec quelques sites phares (Futuroscope : plus d'1,7 million de visiteurs en 2012), représentant 24 000 emplois salariés.

Les mutuelles représentent, dans l'économie sociale et solidaire régionale, 16,3 % du secteur privé, contre 12,5 % au niveau national. 397 mutuelles emploient 10 415 salariés.

Cinq Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) pour le territoire ont pu être identifiés dans la stratégie régionale pour l'innovation :

- santé, environnement, qualité alimentaire,
- chimie verte, ressources durables,
- transports performants : réduction de l'empreinte environnementale, matériaux durables, éco-mobilité,
- bâtiment durable, énergies,
- numérique éducatif et industrie culturelle.

Toutes ces filières ont des défis à relever en matière de gestion et de valorisation des déchets notamment la filière papetière, les filières tourisme et transports avec les batteries et les véhicules hors d'usage, l'agroalimentaire avec la lutte contre le gaspillage... La filière emballage et design a un rôle clé à jouer dans la structuration de ces filières d'avenir.

Parmi les forces de l'économie régionale, on peut donc noter la diversité du tissu économique avec :

- des filières clés génératrices de valeur ajoutée dont certaines bénéficient de structures de recherche reconnues et très actives ;
- des relais de croissance avec en particulier les TIC et les éco-activités ;
- la structuration de clusters et de grappes d'entreprises sur les filières-clés qui se sont engagées aux côtés de la Région pour développer une économie moins consommatrice en carbone fossile : matériaux du futur, éco-matériaux, recyclage des matériaux, valorisation des déchets, qualité environnementale des bâtiments et recours accru aux énergies renouvelables.

3. Une approche des filières « vertes »

En 2012 – 2013 une étude menée par le cabinet de conseils ALCIMED et commandée par la DREAL Poitou-Charentes permet de faire l'état des lieux d'un certain nombre de filières vertes au niveau régional.

16 filières retenues au niveau national ont été analysées dans cette étude régionale :

- véhicules décarbonés,
- logistique et gestion de flux,
- stockage de l'énergie,
- éolien,
- photovoltaïque,
- énergie marines,
- géothermie,
- smart grids (réseau de distribution électrique intelligent),
- chimie verte,
- biocarburants,
- biomasse matériaux,
- biomasse énergie (bois et méthanisation),
- recyclage et valorisation des déchets,
- eau et assainissement,
- bâtiment à faible impact environnemental,
- optimisation des procédés industriels.

Le premier constat est de relever l'hétérogénéité des filières en ce qui concerne le niveau et le potentiel de développement en région Poitou-Charentes. Les logiques de chaîne de valeur sont différentes, très internationales pour certaines, plus locales pour d'autres. Des filières sont stratégiques et d'autres filières davantage contributives. Une interdépendance de certaines filières est également observée, par exemple, entre certaines énergies renouvelables et le bâtiment à moindre impact environnemental ou entre les véhicules décarbonés et le stockage de l'énergie (batteries). Les stades de maturité sont différents, certains potentiels de développement se situant à moyen / long terme pour des raisons technologiques, réglementaires et sociétales. A ceci, s'ajoutent des critères parfois non quantifiables, tels que la prise en compte d'une volonté politique future pour soutenir et développer une filière autour de plans de soutien régionaux.

Une forte volonté de construire en région autour des filières vertes a été observée auprès des acteurs publics et privés dans une optique de création de valeur et d'emplois. Mais des choix devront être faits en raison de l'impossibilité d'aider au développement de toutes les filières.

L'analyse a permis une classification des filières en trois groupes :

- le premier, constitué des filières déjà contributives à l'emploi régional et devant répondre à des enjeux de changement de pratiques et d'adaptations réglementaires (le bâtiment à faible impact environnemental, la biomasse énergie-bois, la géothermie superficielle, le recyclage-valorisation des déchets et l'eau-assainissement) ;

- le deuxième, constitué de filières plus émergentes et au potentiel économique à 2020 (voire pour certaines à 2030) avec, aujourd'hui, l'existence de quelques maillons des chaînes de valeur couverts par seulement quelques acteurs (chimie verte, biomasse matériaux, biocarburants 2^{ème} et 3^{ème} génération, méthanisation, énergies marines -marémotrice, hydrolienne-, véhicules décarbonés, smart grids et énergies renouvelables tels l'éolien on-shore, le micro-éolien et le photovoltaïque). Ces filières devront renforcer ces maillons des chaînes de valeur en envisageant des développements de technologies et des partenariats industriels tout en se donnant la possibilité de la diversification ;
- le troisième, composé de la géothermie intermédiaire et profonde et de l'éolien off-shore, dont le développement nécessite un approfondissement du potentiel en région notamment par des actions favorisant la recherche.

Zoom sur quelques filières et l'économie circulaire

Dans le secteur des industries agro-alimentaires (source : rapport CNEFOP) :

- filière soumise à REP (Eco-emballages)
- l'emballage a été identifié comme un facteur structurant pour le développement durable (projet d'un nouveau label éco-emballage)
- plan national de lutte contre le gaspillage alimentaire
- objectif d'économie circulaire dans le contrat de filière ANIA
- projet usine sobre pour l'optimisation des ressources
- besoin sur le développement des compétences (responsable développement durable et responsable qualité, managers de proximité, fonctions transverses de R&D, communication externe, achats)

4. La filière du recyclage

D'après les travaux conduits par l'ARFTLV (Agence Régionale de la Formation Tout au long de la Vie) en 2012, les activités de gestion et de valorisation des déchets comptent 3 250 emplois en région répartis de la façon suivante :

- 1 860 emplois dans le secteur de l'enlèvement et la collecte des déchets ;
- 930 emplois dans le secteur du recyclage (récupération de déchets triés, démantèlement d'épaves et commerces de déchets et de matières premières) ;
- 460 emplois dans le traitement et l'élimination des déchets.

L'offre de formation initiale restant limitée au niveau V et une part élevée des professionnels du secteur (38%) est sans diplôme, le recours à la formation continue est essentielle pour répondre aux exigences réglementaires d'un secteur en mutation.

5. Place prépondérante de l'économie sociale et solidaire dans l'économie circulaire

Trente deux structures conventionnées IAE relèvent pour tout ou partie de leurs activités de l'économie circulaire soit **21 % des acteurs IAE** de Poitou-Charentes. 18 d'entre elles relèvent de l'utilité sociale (ACI), les autres (EI et Régie de quartier) du secteur concurrentiel.

Cela correspond en données socio-économiques à :

% / secteur IAE

Chiffre d'affaires	19 002 925 €	27%
ETP Insertion	454,73 ETP	14%
Emploi insertion	941 personnes	7%
ETP Permanents	174,95 ETP	21%
Emploi Permanents	273 personnes	22%
ETP Global (insertion + permanents)	629,68 ETP	15%
Emploi Global (insertion + permanents)	1214 personnes	8%

Les secteurs d'activité par ordre d'importance en emplois sont :

- la collecte, le démantèlement et le recyclage (DIB D3E.....) 46 % ;
- la réemploi (recyclerie, chinerie, ressourcerie, fabrication en bois, tissus...) 24 % ;
- la valorisation textile 22 % ;
- la déconstruction (bâtiment, mobile-home, bateau....) 8 %.

On relève un taux de croissance dans ce secteur (chiffre d'affaires) d'un peu plus de **3 %** entre 2012 et 2013.

Un acteur-clé de l'économie solidaire et sociale en région : la SCIC Ateliers du Bocage

Les Ateliers du Bocage sont nés sous forme associative en 1992 d'une Communauté Emmaüs.

Membre d'Emmaüs France, elle appartient à la branche Economie Solidaire et Insertion.

En 2013, la société compte 230 salariés et 10 millions d'euros de chiffre d'affaires.

C'est une entreprise d'insertion qui a fait le choix de se transformer en SCIC pour ouvrir son capital à des partenaires partageant les mêmes valeurs et pour assurer le développement des activités.

Son activité repose sur trois pôles dans des domaines en lien avec l'environnement et dans une démarche intégrée depuis la collecte jusqu'au réemploi et à la valorisation :

- le pôle numérique autour des activités de téléphonie (15 % du volume national collecté), cartouches (1,4 millions de cartouches triées par an, soit 10 % du volume national) et informatique qui représente 61 % du chiffre d'affaires ;

- le pôle local autour des activités palettes, espaces verts et centre de tri qui représente 31 % du chiffre d'affaires ;

- les programmes structurants : ADB Solidatech, Clic Vert et Fonds de dotation qui représente 8 % du chiffre d'affaires.

6. Les besoins en matière de formation

- Une étude publiée en octobre 2014 par l'APEC (Association pour l'Emploi des Cadres) énonce le besoin futur de compétences pour permettre de comprendre les impacts multiples et multifactoriels de la production chimique, le besoin de contrôler les performances environnementales de cette filière, d'où l'importance de la chimie du végétal et du recyclage transversal à l'ensemble des filières.

- Les projets d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale accentuent le besoin de compétence en termes d'animation des entreprises : réalisation d'états des lieux et d'études de flux, mise en relation d'entreprises productrices de matière recyclée avec des entreprises utilisatrices, mise en relation d'entreprises spécialisées dans le recyclage avec des entreprises désireuses d'éco-concevoir leurs produits, mise en place de collaborations sur les achats, mutualisation d'équipements...
- Le rapport CNEFOP (Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles) fait état des priorités nationales de formation liées à la transition écologique et formule des recommandations pour les futurs CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientations Professionnelles).

Pour les **Industries Agro-Alimentaires**, le besoin se situe dans le développement des compétences (responsable développement durable et responsable qualité, managers de proximité, fonctions transverses de R&D, communication externe, achats).

Dans le secteur du **bâtiment**, de nouvelles compétences spécifiques sont demandées, avec une approche transversale de la performance énergétique d'un bâtiment (offre de formation globalement adaptée).

D. Acteurs et actions phares (*liste non exhaustive*)

1. Approvisionnement durable

UNICEM	Union Nationale des Industries de Carrières et de Matériaux de Construction	Participation à l'« État des lieux de la gestion des déchets du BTP en Poitou-Charentes ».
Futurobois	Interprofession secteur bois	Accompagnement à la certification CBQ+ des approvisionneurs bois déchiqueté et granulés.
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière	Accompagnement des exploitants forestiers à la gestion durable de la forêt.
PEFC OUEST	Program for the Endorsement of Forest Certification schemes	Certification de la gestion durable de la forêt.
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières	Système d'information et de gestion des eaux souterraines (base de données SIGES).
Val Bio Ouest	Association pour une agriculture et une alimentation biologique	Développement d'une filière bio en Poitou-Charentes.

2. Eco-conception

Pôle des Éco-industries	Centre de compétence - Formation et accompagnement des entreprises – Réalisation de diagnostics	Action collective d'éco-innovation 2015 <i>BECOME</i> à destination de 10 entreprises.
CRITT Matériaux	R&D	Analyse du cycle de vie de matériaux composites.
CRITT Agro-alimentaire	R&D	Analyse du cycle de vie de produits alimentaires.
CRITT horticole	R&D	Analyse du cycle de vie de substrats horticoles.

Atlanpack INDP	Pôle Emballage de l'Atlantique Institut National du Design et du Packaging	Accompagnement à l'éco-design.
Futurobois	Interprofession secteur bois	Ateliers de sensibilisation à l'éco-conception.
CJD Poitou- Charentes	Centre des Jeunes Dirigeants Poitou-Charentes	Trophées CJD de la performance globale.

3. Écologie industrielle et territoriale

Pôle des Éco-industries	Centre de compétence - Formation et accompagnement des acteurs	Formation des candidats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Écologie industrielle et territoriale » lancé en 2014 par l'ADEME et la Région, outil Editerr, suivi indicateurs.
Biotop - Sphères	Club des entreprises de Périgny	Démarche initiée en 2010 - Développement du produit Melting Pot, toiture végétalisée composée à 100 % de déchets recyclés.
Pays Horte et Tardoire CC Haute Saintonge CAN CA Bocage Bressuirais CC Parthenay Gâtine Pays Mellois Grand Poitiers Pays Haut Poitou et Clain	Collectivités candidates à l'AMI « Écologie Industrielle et Territoriale » 2014	Démarche initiée en 2013 par le Pays Mellois avec identification des premiers flux.
Auzone (ZI n°3 Angoulême) Énergies Sud Vienne (86)	Club d'entreprises candidats à l'AMI « Écologie Industrielle et Territoriale » 2014	Démarche pilote menée sur la ZI n°3 par le Pôle Éco-industries.
JCE Rochefort (17) JCE Saintes (17)	Jeunes Chambres Économiques candidates à l'AMI « Écologie Industrielle et Territoriale » 2014	
Port Atlantique La Rochelle (17)	Candidat à l'AMI « Écologie Industrielle et Territoriale » 2014	

AMEME	Association moncoutantaise d'échange et de mutualisation des entreprises	Mutualisation de la collecte de déchets sur la zone artisanale.
-------	--	---

4. Consommation responsable

Calitom SMICTOM Vals d'Aunis Conseil Général des Deux-Sèvres / SMITED Grand Poitiers	Collectivités lauréates de Territoires « Zéro gaspillage, zéro déchet »	
Grand Angoulême CC Haute Saintonge CA La Rochelle Pays Marennes Oléron - CC Ile d'Oléron CC Thouarsais CA Niortais CA Pays Châtelleraudais Pays des 6 Vallées Pays Mellois Grand Poitiers	Collectivités lauréates TEPCV « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte »	
Une trentaine de collectivités	Agenda 21	
Ecolabel Club Poitou-Charentes	Association des établissements touristiques certifiés « Eco-label européen »	Au total en Poitou-Charentes, 23 structures sont écolabellisées « services d'hébergements touristiques » (6 ^{ème} au rang national), 9 en « Services de camping » (3 ^{ème} au rang national) et 1 en « Sites de visite » (le 1 ^{er} en France).
UFC	Association de consommateurs	
Cluster Eco-Habitat	Réseau éco-construction	Promotion des éco-matériaux dans l'habitat.

5. Allongement de la durée d'usage

<p>La Boutique Calitom (Poullignac, 16) CC Ile d'Oléron (Dolus, 17) Tema (La Rochelle, 17) La Chinetterie (Tonnay-Charente, 17) La Chinetterie (Saint Sauveur d'Aunis, 17) Tri d'Enfer (Saint Maixent l'Ecole, 79) Créa-Solidaire (Bessines, 79) La Regratterie (Poitiers, 86) Corbeau Blanc (Queaux, 86)</p>	Recycleries	
Communautés Emmaüs		

6. Recyclage et valorisation des déchets

Pôle des Éco-industries	Centre de compétence – Animation de projet et accompagnement technique	Appel à projets Eco-produits INNOV 3'R (12 projets en 2015).
AREC	Observatoire des déchets	Bilans déchets 2013, gestion des déchets du BTP, prévention et gestion des déchets non dangereux 2013.
<p>CCI Angoulême CCI Cognac CCI Rochefort Saintonge CCI La Rochelle CCI Deux-Sèvres CCI Vienne CCI Poitou-Charentes</p>	Chambres consulaires	<p>Démarche PACTE Prévention Déchets, à destination des PME, dans la Vienne.</p> <p>Opération « -10% de déchets en entreprise, c'est possible » en Deux-Sèvres.</p>
Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire		
IRIS	Initiative Régionale pour l'Insertion et la Solidarité	
<p>Federec Sud Ouest Atlantique Federec Ouest</p>	Syndicat professionnel	

Institut de la Chimie Verte	R&D Recherche de nouvelles filières de valorisation grâce aux transformations chimiques et biochimiques de la biomasse, des substances recyclées, la valorisation de molécules pour la chimie fine.	
Valagro	R&D : - oléochimie - chimie de la lignocellulose - polymères et matériaux biosourcés - biochimie fermentaire	Mis au point d'un procédé permettant de fabriquer de l'éthanol à partir de coproduits et de déchets de l'agriculture et de l'industrie du bois. Développement de la société EcoEthanol.
SISTer	Réseau d'entreprises pour la valorisation des déchets	Accompagnement des projets Cycloprove pour Nextalim (digestion de biodéchets par des insectes) et Cyclopopulus pour la SDL Rougier (valorisation chimique de déchets de peuplier).
Comité Régional de la Conchyliculture	Interprofession	Étude sur la valorisation des poches plastiques ostréicoles.
Eco-Mobilier Valdelia Eco-Emballages	Eco-organismes	
EIGSI	R&D	Étude sur la valorisation de rebuts composites de l'industrie du nautisme.
CRITT Matériaux	Centre de compétences	Recherche de solutions de valorisation des rebuts composites de l'industrie du nautisme.
CRITT Agro-alimentaire	Centre de compétences	Réalisation d'études sur les modes de valorisation des déchets agroalimentaires.
CRIT Horticole	Centre de compétences	Mise au point de colorants et pigments végétaux pour différents secteurs industriels.
Echo-Mer	Association des usagers de la mer	Valorisation de poches à huîtres en poubelle, de voiles en sac...

VI. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

A. Constats

L'état des lieux fait apparaître un certain nombre de caractéristiques propres à la région Poitou-Charentes qui constituent un cadre tout à fait propice au développement et au renforcement des logiques d'économie circulaire déjà engagées.

Les principaux atouts qui peuvent être mis en évidence :

- une **politique régionale forte** ayant fait de l'Excellence Environnementale une de ses priorités ;
- Poitou-Charentes a une **avance indéniable sur le développement d'actions et de projets concrets en économie circulaire** ;
- des **démarches territoriales nombreuses** tant en consommation responsable qu'en écologie industrielle ;
- un **pôle de compétitivité régional, le Pôle des Éco-industries Poitou-Charentes**, membre de l'Institut de l'Économie Circulaire, centre d'expertise et d'accompagnement en économie circulaire ;
- des **observatoires régionaux** sur les déchets, l'énergie et la biomasse portés par l'AREC ;
- des **organismes de R&D** spécialisés en chimie verte, Valagro et l'Institut de la Chimie Verte, mais aussi de nombreux CRITT ;
- des **activités d'économie sociale et solidaire** très développées dont 21 % relève d'activités de l'économie circulaire ;
- un **recyclage des déchets organisé au niveau territorial** mais avec des **marges de progrès importantes pour certaines catégories de déchets** tels que les déchets d'ameublement, les déchets du bâtiment et des travaux publics, les biodéchets, les déchets composites... d'où des filières à mettre en place en perspective.

B. Axes d'orientations

Les **objectifs de la stratégie régionale** en matière d'économie circulaire visent à :

- **conforter, renforcer et accélérer les dynamiques déjà existantes sur le territoire,**
- **promouvoir, diffuser et démultiplier ces dynamiques,**
- **créer des conditions favorables à l'émergence de nouvelles pratiques, de nouvelles activités et de solutions innovantes,**

autour d'une animation territoriale qui permettra de structurer les différentes dynamiques avec la construction d'un plan d'actions.

1. Axes transversaux

- **Mobiliser l'ensemble des acteurs** du territoire pour développer une culture commune et mettre en place l'animation territoriale.
- **Promouvoir toutes les initiatives territoriales** d'économie circulaire afin de fédérer l'ensemble des acteurs économiques d'un territoire autour d'une démarche collective.
- **Réaliser et mettre à jour le diagnostic territorial prospectif** en matière d'économie circulaire (sur la base du premier état des lieux).
- **Renforcer l'observation** en développant une analyse globale incluant l'observation produit (ressources, flux de déchets, matières et d'énergie) et l'observation socio-économique.
- **Encourager et développer les formations** dans les domaines de l'économie circulaire.
- **Sensibiliser les citoyens** à l'économie circulaire et à une consommation responsable.
- Analyser tout projet d'investissement au regard de la **préservation de la biodiversité**.
- Promouvoir les **démarches d'Agenda 21**, projets territoriaux de développement durable abordant de nombreuses thématiques en lien avec l'économie circulaire.

2. Axes thématiques

Approvisionnement durable

- **Encourager les entreprises à maîtriser leur chaîne d'approvisionnement** (Supply Chain) en tant que vecteur de qualité, de sécurité et de respect des normes, notamment environnementales.
- Soutenir les produits **exploités durablement et issus de ressources locales**.
- Favoriser le développement d'une **agriculture régionale écologique et durable**.
- Soutenir la production de bois d'œuvre de qualité issus des forêts régionales.
- **Promouvoir les productions régionales de qualité et respectueuses de l'environnement** et d'une gestion durable des ressources.

Éco-conception

- **Renforcer la sensibilisation des entreprises** à l'intérêt économique de l'éco-conception.

- Changer le regard sur l'éco-conception par sa mise en valeur comme **vecteur d'innovation produit et marketing**.
- **Dynamiser la formation professionnelle** à l'éco-conception en partenariat avec les entreprises pilotes et les centres de ressources régionaux (*IUT d'Angoulême, Institut national du design packaging, ...*).

Écologie Industrielle et territoriale

- **Favoriser les échanges d'expériences** entre les acteurs économiques régionaux, en s'appuyant sur les démarches menées par les territoires en région.
- **Mettre en relation des acteurs économiques du territoire** pour le développement de nouvelles synergies et d'une écologie industrielle à l'échelle régionale.

Économie de la fonctionnalité

- **Déterminer les secteurs d'activité à fort potentiel et accompagner les entreprises** à développer des offres innovantes.
- **Promouvoir l'économie de la fonctionnalité auprès des consommateurs** et inciter au développement de son usage.

Consommation responsable

- **Permettre le développement de nouvelles activités et pratiques sociales** visant le partage, la co-construction et la mutualisation de biens ou de services.
- **Promouvoir les circuits courts et les commerces de proximité**, générateurs d'emplois et respectueux de l'environnement, auprès des citoyens-consommateurs.
- Favoriser le levier de la **commande publique responsable**.

Allongement de la durée d'usage

- **Sensibiliser les consommateurs** à la réutilisation, la maintenance et la réparation pour participer à l'émergence d'une demande et au déploiement de nouvelles activités économiques.
- **Développer la collecte** d'objets pouvant être réutilisés ou réparés.
- **Favoriser le développement de ressourceries, recycleries et ateliers de réparation**.
- **Encourager la participation citoyenne** aux activités des recycleries.

Recyclage et valorisation des déchets

- **Améliorer la connaissance et la visibilité de la production des acteurs du recyclage et de la valorisation**, auprès des acteurs économiques et des collectivités.
- Encourager l'utilisation de **matières issues du recyclage**.
- **Lever les freins à la consommation de produits et matériaux recyclés, en incitant notamment à l'intégration de critères d'éco-conditionnalité dans les marchés des travaux publics.**
- **Mettre en place de nouvelles filières de valorisation** : déchets du BTP, meubles, déchets organiques.
- **Augmenter le recyclage et la valorisation des déchets du BTP** via la formation des acteurs du bâtiment, le développement de critères environnement/ressource/matière dans la commande publique et la mise en place de plate-formes **de recyclage des matériaux de construction**.
- **Stimuler la R&D** sur les matériaux pour générer de nouveaux débouchés à des déchets.
- **Faciliter la mise en place de nouvelles activités et emplois** sur le marché du recyclage et de la valorisation, notamment dans le **secteur de l'économie sociale et solidaire**.

C. Programme d'actions

Le programme d'actions de l'économie circulaire en Poitou-Charentes est le résultat de la réflexion d'une cinquantaine de participants de tout horizon réunis en ateliers de travail le 8 septembre 2015, conformément à la volonté de concertation élargie exprimée dans la décision 2015CP0182 en date du 10 juillet 2015. Ce programme liste les propositions d'actions par domaine représentant les axes transversaux et les axes thématiques.



DOMAINE D'ACTION :

TOUS

Thème	TOUS
Orientations	<ul style="list-style-type: none">• Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour développer une culture commune et mettre en place l'animation territoriale.• Promouvoir les initiatives territoriales d'économie circulaire afin de fédérer l'ensemble des acteurs économiques d'un territoire autour d'une démarche collective.• Renforcer l'observation.• Encourager et développer les formations dans les domaines de l'économie circulaire.• Sensibiliser les citoyens à l'économie circulaire et à une consommation responsable.• Analyser tout projet d'investissement au regard de la préservation de la biodiversité.• Promouvoir les démarches d'Agenda 21, projets territoriaux de développement durable abordant de nombreuses thématiques en lien avec l'économie circulaire.
Les besoins en termes de connaissances	<ul style="list-style-type: none">• Évaluer le niveau d'appropriation de l'économie circulaire dans les pratiques actuelles des entreprises régionales (positionnement) et identifier les besoins et attentes de celles-ci en terme d'accompagnement (technique, financier) ainsi que les potentialités des territoires.• Plate-forme de valorisation, mutualisation, partage de bonnes pratiques d'expériences.
Formation / Information	<ul style="list-style-type: none">• Réunir, fédérer l'ensemble des compétences régionales d'observation des flux.• Développer et animer une plate-forme régionale web de l'économie circulaire (outil développé par l'Institut de l'Économie Circulaire et connecté à la plate-forme nationale).• Organiser un Forum régional annuel de l'économie circulaire, proposant des conférences, retours d'expériences et ateliers de travail.
Sensibilisation / Incitation	<ul style="list-style-type: none">•
Soutien / Accompagnement / Développement	<ul style="list-style-type: none">• Développer une « labellisation » régionale des actions d'économie circulaire (AAP, projets individuels, actions collectives, formations...).

	<ul style="list-style-type: none">• Anticiper sur les nouveaux métiers qui émergent de l'économie circulaire.
Les spécificités régionales	<ul style="list-style-type: none">•
Les outils existants	<ul style="list-style-type: none">• Observatoire des déchets et de la biomasse.
Les acteurs principalement concernés	<ul style="list-style-type: none">• AREC, Chambres consulaires, Pôle des Éco-industries, ARFTLV.• ADEME, Collectivités, Région, Services de l'État.• Réseau IMPACT (Métha Bel Air).



DOMAINE D'ACTION :

OFFRE DES ACTEURS ECONOMIQUES

Thème	APPROVISIONNEMENT DURABLE
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les entreprises à maîtriser leur chaîne d’approvisionnement (Supply Chain) en tant que vecteur de qualité, de sécurité et de respect des normes, notamment environnementales. • Soutenir les produits exploités durablement et issus de ressources locales. • Favoriser le développement d'une agriculture régionale durable, locale, identifiée au territoire. • Soutenir la production de bois d’œuvre de qualité issus des forêts régionales. • Promouvoir les productions régionales de qualité et respectueuses de l'environnement et d’une gestion durable des ressources.
Les besoins en termes de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des ressources et produits locaux.
Formation / Information	<ul style="list-style-type: none"> • Former les acheteurs privés et publics à l'achat responsable : comment intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offre ? Apprendre à identifier les référentiels, labels...
Sensibilisation / Incitation	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la relation entre acheteur et fournisseur (de produits alimentaires par exemple) pour une meilleure connaissance des produits et de leurs conditions d'extraction, transformation par des visites d'ateliers, usines, rendez-vous d'affaires...
Soutien / Accompagnement / Développement	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'utilisation des ressources locales non exploitées (sous produits d'exploitation, bois bocager, bois privé...).
Les spécificités régionales	<ul style="list-style-type: none"> •
Les outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien régional aux diagnostics de performance industrielle (sur le volet gestion des ressources). • Financements européens. • Offensive PME (réseau d'entreprises et club de dirigeants pour des opportunités d'affaires en local).
Les acteurs principalement concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises, Groupement d'acheteurs, Réseau régional des circuits courts, AFIPAR, Chambres consulaires, IRQUA, RésALIS. • ADEME, Collectivités, Région, Services de l’État. • Réseau IMPACT (ARDEAR, FRCIVAM), ARIA, Réseau Bio PC (GAB 17,

	MAB16, VAB, Agrobio 79, Mangeons Bio Ensemble).
--	---



DOMAINE D'ACTION :

OFFRE DES ACTEURS ECONOMIQUES

Thème	ECO-CONCEPTION
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la sensibilisation des entreprises à l'intérêt économique de l'éco-conception. • Changer le regard sur l'éco-conception par sa mise en valeur comme vecteur d'innovation produit et marketing. • Dynamiser la formation professionnelle à l'éco-conception en partenariat avec les entreprises pilotes et les centres de ressources régionaux (<i>IUT d'Angoulême, Institut national du design packaging, ...</i>).
Les besoins en termes de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des acteurs.
Formation / Information	<ul style="list-style-type: none"> • Former les futurs entrepreneurs à l'éco-conception. • Former à l'éco-conception les personnes en charge de la conception, R&D, ingénierie... dans les entreprises. • Former à l'éco-conception les bureaux d'études et structures d'accompagnement spécialisés dans la (re)conception de produits.
Sensibilisation / Incitation	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un argumentaire axé sur un concept de nouveau modèle économique pour rendre plus attrayant celui de l'éco-conception. • Partager les expériences. • Identifier l'éco-conception comme un levier d'innovation.
Soutien / Accompagnement / Développement	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les entreprises dans leur démarche d'éco-conception par secteur d'activité. • Élaborer une analyse de cycle de vie de produit partagée au niveau sectoriel.
Les spécificités régionales	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de relais régional expert du Pôle Eco-conception : Pôle des Eco-Industries de Poitou-Charentes.
Les outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux démarches d'éco-conception dans le cadre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale. • Soutien aux diagnostics de performance industrielle (sur l'éco conception, analyse du cycle de vie des produits..). • Aide régionale à l'innovation, dépôt de brevet... • Espace de Formation à l'Eco-conception (EFEC) à Angoulême.
Les acteurs principalement	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises, Centres de compétences (Pôle des Eco-Industries, CRITT...), Chambres consulaires, RENO (Réseau Éco-conception Nord Ouest).

concernés	<ul style="list-style-type: none">• ADEME, Collectivités, Région, Services de l'État, AFIPAR, IMPACT.
------------------	---



DOMAINE D'ACTION :

OFFRE DES ACTEURS ECONOMIQUES

Thème	ECOLOGIE INDUSTRIELLE
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les échanges d'expériences entre les acteurs économiques régionaux, en s'appuyant sur les démarches menées par les territoires en région. • Mettre en relation des acteurs économiques du territoire pour le développement de nouvelles synergies et d'une écologie industrielle à l'échelle régionale. • Inciter et favoriser la constitution d'association, groupement d'entreprises pour la mise en œuvre de mutualisation d'actions collectives, de partage...
Les besoins en termes de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des flux et des potentialités. • Partage et expérience pour une valorisation et mutualisation.
Formation / Information	
Sensibilisation / Incitation	
Soutien / Accompagnement / Développement	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'animation à l'échelle des territoires. • Capitaliser les flux au sein d'une structure afin de faciliter les synergies inter-démarches et le développement de filières de recyclage régionales. • Croiser les territoires et les filières économiques.
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des indicateurs communs. • Mesurer le retour économique.
Les spécificités régionales	<ul style="list-style-type: none"> • 14 territoires en démarche. • Centre régional de ressources, d'échanges et d'accompagnement spécialisé en écologie industrielle et territoriale : le Pôle des Éco-industries.
Les outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux démarches d'écologie industrielle dans le cadre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale. • Offre de formation par le Pôle des Éco-industries. • Soutien régional aux diagnostics de performance industrielle.
Les acteurs principalement concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Zones d'activités, Clubs d'entreprises, Chambres consulaires, Centres de compétences. • ADEME, Collectivités, Région, Services de l'État.



DOMAINE D'ACTION :
OFFRE DES ACTEURS ECONOMIQUES

Thème	ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les secteurs d'activité à fort potentiel et accompagner les entreprises à développer des offres innovantes. • Promouvoir l'économie de la fonctionnalité auprès des consommateurs et inciter au développement de son usage.
Les besoins en termes de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des acteurs régionaux notamment pour alimenter la future plate-forme de l'économie circulaire nationale.
Formation / Information	
Sensibilisation / Incitation	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les expériences. • Sensibiliser aux nouveaux modes de consommation qui privilégient l'achat d'un usage et non d'un produit.
Soutien / Accompagnement / Développement	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les secteurs potentiellement adaptables à l'économie de fonctionnalité. • Développer une compétence régionale pour accompagner les acteurs. • Promouvoir le « leasing responsable ». • Développer des modèles de prestations avec garantie.
Les spécificités régionales	<ul style="list-style-type: none"> •
Les outils existants	<ul style="list-style-type: none"> •
Les acteurs principalement concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises, Chambres consulaires, Centres de compétences. • ADEME, Collectivités, Région, Services de l'État.



DOMAINE D'ACTION :
CONSOMMATION RESPONSABLE

Thème	CONSOMMATION RESPONSABLE
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre le développement de nouvelles activités et pratiques sociales visant le partage, la co-construction et la mutualisation de biens ou de services. • Promouvoir les circuits courts et les commerces de proximité, générateurs d'emplois et respectueux de l'environnement, auprès des citoyens-consommateurs. • Favoriser le levier de la commande publique responsable.
Les besoins en termes de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les acteurs de la consommation responsable. • Référencer les initiatives exemplaires. • Créer des annuaires de compétences.
Formation / Information	<p>Le développement d'une consommation responsable ne peut se faire qu'à partir d'un travail important d'information du consommateur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer tous les acteurs : entreprises, collectivités, citoyens, associations. • Avoir des médiateurs et des animateurs territoriaux qui relayent les dispositifs existants auprès des acteurs. • Mettre en place une plate-forme informatique permettant de concentrer toutes les informations et la connaissance régionale.
Sensibilisation / Incitation	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un guide des bonnes pratiques en démystifiant les nombreuses idées reçues notamment sur les produits alimentaires, sur la qualité des produits d'occasion, etc. • Sensibiliser les consommateurs sur l'impact environnemental et social d'un produit ou d'un service (affichage environnemental et social, information par Flashcode).
Soutien / Accompagnement / Développement	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des actions de lutte contre le gaspillage. • Aborder les actions sous l'angle des filières. • Développer les clauses environnementales et sociales dans la commande publique. <p>Une consommation responsable relie le bien ou le service au territoire. Le produit acheté n'a pas qu'une valeur financière ; l'aspect territorial, social et environnemental est important.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement des produits locaux et des labels régionaux. • Poursuivre le développement de l'éco-tourisme. • Favoriser les filières régionales.

	<p>La diminution des impacts environnementaux d'un bien ou d'un service nécessite souvent un investissement en terme de recherche et d'innovation y compris en science sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'innovation, le développement de la chimie verte, la recherche et le développement des acteurs économiques.
Les spécificités régionales	<ul style="list-style-type: none"> • Offre significative en hébergements touristiques écolabellisés. • Idéal 79 : programme expérimental en éco-consommation. • Signe qualité pour les produits alimentaires (signes qualité nationaux et régionaux) développé par l'IRQUA. • Plate-forme d'achat public notamment pour les collèges et lycées pour l'achat en circuit court pour la restauration. • Plan Régional des Circuits Courts et de l'Économie Alimentaire de Proximité. • Acteurs de circuits courts alimentaires existants : Impact, Réseau Régional des Circuits Courts, Afipar...
Les outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'éco-labellisation dans le cadre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale.
Les acteurs principalement concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources, Associations de producteurs locaux, UFC, Centres de compétences, AFIPAR, IRQUA, Réseau IMPACT PC, Réseau Bio PC, ARIA, MBE, Chambre Régionale d'Agriculture (chambres consulaires) DRAAF. • ADEME, Collectivités, Région, Services de l'État.



DOMAINE D'ACTION :
CONSOMMATION RESPONSABLE

Thème	ALLONGEMENT DE LA DUREE D'USAGE
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les consommateurs à la réutilisation, la maintenance et la réparation pour participer à l'émergence d'une demande et au déploiement de nouvelles activités économiques. • Favoriser le développement de la collecte d'objets pouvant être réutilisés ou réparés. • Favoriser le développement de ressourceries, recycleries et ateliers de réparation. • Encourager la participation citoyenne aux activités des recycleries.
Les besoins en termes de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les réparateurs locaux, par domaine et filière.
Formation / Information	<ul style="list-style-type: none"> • Rappeler la législation et la réglementation en lien avec le réemploi, la réutilisation et la réparation (impliquer les vendeurs de matériel dans la communication auprès du consommateur).
Sensibilisation / Incitation	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un guide des bonnes pratiques en démystifiant les nombreuses idées reçues notamment sur la qualité des produits d'occasion, etc.
Soutien / Accompagnement / Développement	<ul style="list-style-type: none"> •
Les spécificités régionales	<ul style="list-style-type: none"> •
Les outils existants	<ul style="list-style-type: none"> •
Les acteurs principalement concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Ressourceries, entreprises de réparation... • ADEME, Collectivités, Région, Services de l'État.



DOMAINE D'ACTION :

RECYCLAGE ET VALORISATION DES DECHETS

Thème	RECYCLAGE ET VALORISATION DES DECHETS
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance et la visibilité de la production des acteurs du recyclage et de la valorisation, auprès des acteurs économiques et des collectivités. • Encourager l'utilisation de matières issues du recyclage. • Lever les freins à la consommation de produits et matériaux recyclés, en incitant notamment à l'intégration de critères d'éco-conditionnalité dans les marchés des travaux publics. • Encourager la mise en place de nouvelles filières de valorisation : déchets du BTP, meubles, déchets organiques. • Encourager l'augmentation du recyclage et de la valorisation des déchets du BTP via la formation des acteurs du bâtiment, le développement de critères environnement/ressource/matière dans la commande publique et la mise en place de plate-formes de recyclage des matériaux de construction. • Stimuler la R&D sur les matériaux pour générer de nouveaux débouchés à des déchets. • Faciliter la mise en place de nouvelles activités et emplois sur le marché du recyclage et de la valorisation, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.
Les besoins en termes de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier l'ensemble des acteurs pour créer un répertoire exhaustif et favoriser la mise en réseau.
Formation / Information	<ul style="list-style-type: none"> • Tendre vers un concept de centre de ressources, une plate-forme de savoir intégrant des bases de données multi-critères (technique, environnemental, capacité, type de déchets, indicateur de performance, actions réalisées...). • Améliorer l'information, préciser la caractérisation du déchet proposé dans la Bourse des déchets. • Renforcer les formations des acheteurs publics pour qu'ils intègrent des critères en faveur du recyclage dans les appels d'offres.
Sensibilisation / Incitation	<ul style="list-style-type: none"> • Pour faciliter les pratiques du tri à la source, diffuser le message juste, ni trop technique, ni infantilisant « Où va mon déchet ? ». • Promouvoir le calcul du coût global de la gestion des déchets dans les entreprises. • Promouvoir l'éco-conception comme un outil d'amélioration des propriétés de recyclabilité des matériaux. • Promouvoir certaines filières de valorisation en déficit d'image (exemple de la

	méthanisation) en valorisant la proximité.
Soutien / Accompagnement / Développement	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le développement de l'activité locale liée au recyclage des déchets avec des emplois stables et pérennes. • Favoriser les synergies potentielles entre acteurs territoriaux, notamment entre syndicats. • Favoriser et encourager la création du lien entre ressourcerie et déchèterie. Placer de préférence les ressourceries à proximité des déchèteries de façon à détourner certains déchets de la benne 'tout venant'. • Favoriser et encourager le développement du surcyclage (action de récupérer des matériaux ou des produits dont on a plus l'usage afin de les transformer en matériaux ou produits de qualité ou d'utilité supérieure). • Faciliter les activités de recyclage en les intégrant dans les documents d'urbanisme (ex : prévoir des plate-formes pour déchets du BTP). • Encourager le développement d'une offre de qualité destinée aux professionnels du recyclage, une reconnaissance de qualité de leur travail. • Susciter, encourager la création de nouveaux intermédiaires, chaînons manquants entre les déchets et des acheteurs potentiels. • Développer les travaux de R&D pour favoriser l'émergence de transversalité entre filières.
Autres propositions recueillies dans les ateliers	<ul style="list-style-type: none"> •
Les spécificités régionales	<ul style="list-style-type: none"> • Nombreuses démarches territoriales. • Déchets spécifiques : déchets liés à l'industrie nautique, bateaux hors d'usage, mobile-homes hors d'usage, déchets de la conchyliculture.
Les outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Observatoire des déchets et de la biomasse. • Fonds Régional d'Excellence Environnementale. • Fonds propres ADEME. • Base de données GEREPI/IREP. • Les outils de planification de la gestion des déchets.
Les acteurs principalement concernés	<ul style="list-style-type: none"> • AREC, Centres de compétences, Chambres consulaires, Associations, Federec, Professionnels du déchet... • ADEME, Collectivités, Région, Services de l'État. • Futurobois, CRPF. • Les différentes méthaniseurs Poitou-Charentes, les abattoirs et laiteries du Poitou-Charentes.

